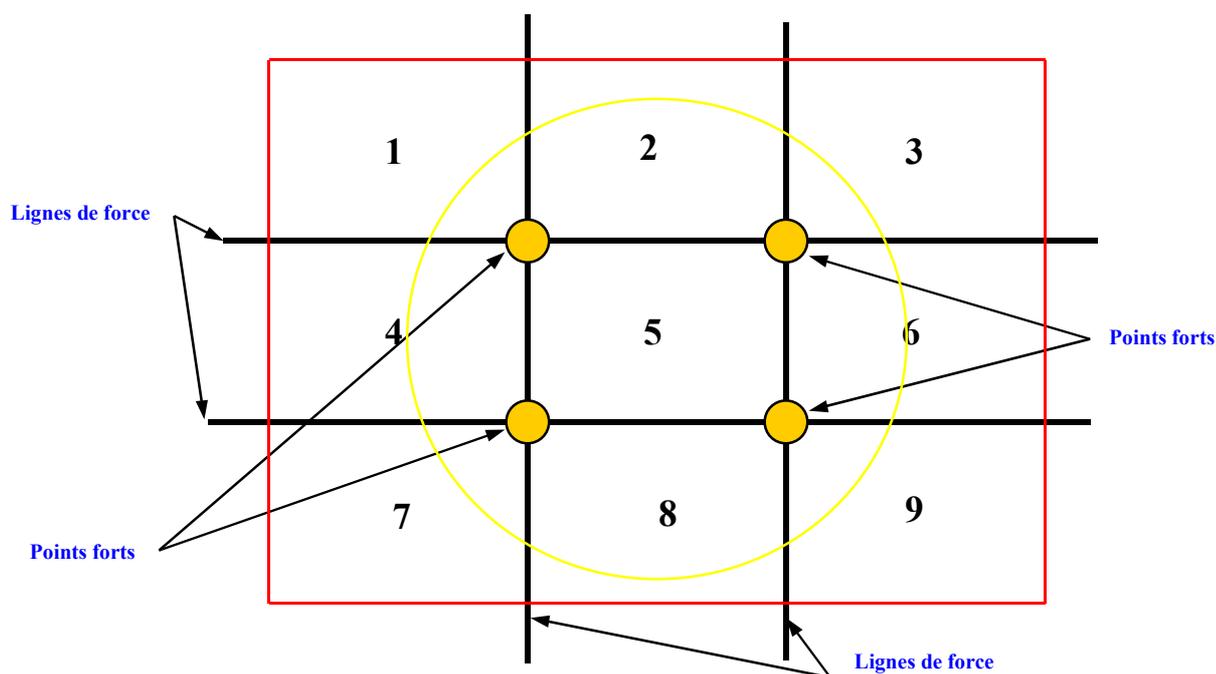


LA PRISE DE VUE

1- LE CADRAGE - la règle des tiers.

Le format de l'image est représenté par le cadre rouge.

Cette règle est valable pour la prise de vue photographique et la prise de vue vidéo/cinéma.



Quatre lignes imaginaires découpent l'image en trois parties horizontales et verticales égales.

Ces lignes sont appelées **lignes de force**.

Il en ressort la **règle des tiers** et afin de renforcer l'esthétisme du « cadre », il faut veiller à utiliser les **lignes de force**.

A l'intersection de ces 4 lignes de force, se trouvent les **points forts** où il faut placer le ou les éléments les plus importants de l'image.

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 1

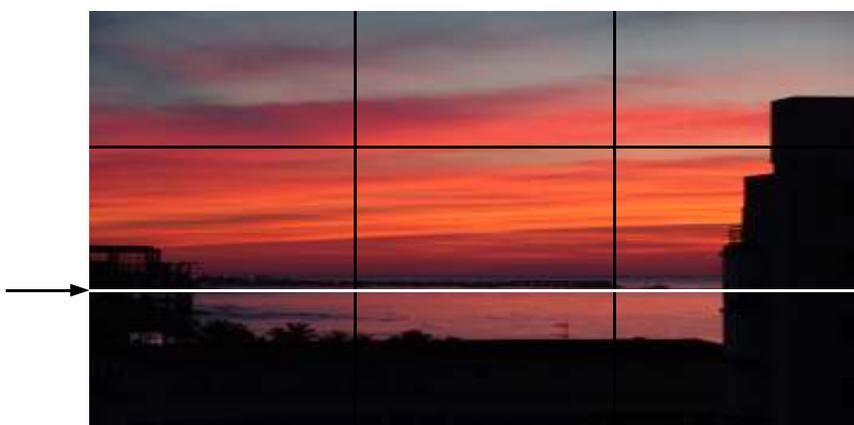


Photo 2

Photo n° 1 - la mer a été privilégiée car le ciel n'offre aucun intérêt. Horizon sur ligne de force supérieure.

Photo n° 2 - Le ciel offre un grand intérêt, l'horizon a donc été placé sur la ligne de force inférieure.

Les deux photographies sont équilibrées.

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 3



Photo 4

Pour un même sujet, on peut choisir la ligne de force en fonction du paysage.

Ici, le ciel n'est pas exceptionnel, le choix se fera sur la ligne de force supérieure afin de privilégier l'eau. (Photo 3)

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 5



Photo 6

Deux lignes de force horizontales pour la photo n° 5.

Deux lignes de force (une horizontale et une verticale pour la photo n° 6).
A l'intersection se trouve un point fort. C'est ici que l'on placera la cabane.

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 7



Photo 8

La photographie n° 8 est mieux cadrée. Le personnage est sur la ligne de force verticale gauche et a donc plus d'espace vers la droite.

La photographie n° 7 est moins bien cadrée. Si on veut garder le personnage au milieu du cadre, il faut lui donner plus d'importance (voir photo 9).

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 9



Photo 10

Pour un personnage en pied, la règle s'applique (Photo 10).

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



Photo 11



Photo 12

Nous avons ici deux photographies plein cadre, le sujet est considéré placé sur le point fort central généralement appelé n°1.

LA PRISE DE VUE

LE CADRAGE - la règle des tiers



La règle des tiers a été appliquée pour cadrer ces trois photographies.